

No de résolution

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE PRÉVOST

#### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le lundi 4 juillet 2022 à 18 h. La présente séance s'est ouverte à 18 h.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Pier-Luc Laurin, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Est absent à cette séance le membre du conseil M. Michel Morin.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général, et Me Caroline Dion, greffière.

1. 1.1

1.1

#### 24646-07-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

#### CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2.

## 24647-07-22

#### TRAVAUX D'ÉTÉ - GESTION DE LA CIRCULATION - BUDGET

CONSIDÉRANT notamment les travaux de réfection du pavage sur le chemin du Lac-Écho et l'ensemble des chantiers qui se dérouleront en majeure partie après les vacances de la construction et qui s'échelonneront jusqu'à l'automne;

CONSIDÉRANT les travaux à venir sur la rue Principale, boulevard du Lac-Saint-François, montée Sauvage, rue des Anciens, rue des Gouverneurs, rue Morris, montée Sainte-Thérèse, rue Mozart, rue Chopin, rue des Trilles, rue des





No de résolution

Érables et le pont Shaw;

CONSIDÉRANT les problématiques de circulation occasionnées par les chemins de détour des différents chantiers;

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire d'adapter la signalisation de chantier en fonction des problématiques;

CONSIDÉRANT que la présence de signaleurs pourrait être nécessaire dans des périodes critiques à divers endroits afin d'assurer la fluidité du trafic;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Éric Boivin, ing., directeur, Direction de l'ingénierie, en date du 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT que la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense à même le Règlement 793 décrétant des travaux de construction et de réhabilitation de la chaussée, de bordures et de trottoirs en béton dans certaines rues de la ville et autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ nécessaires à cette fin;

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement :

- 1. D'octroyer un budget de quinze mille dollars (15 000,00 \$), plus taxes.
- 2. D'autoriser la Direction des finances à disposer de cette somme conformément aux termes de la présente résolution.
- 3. Que toute somme non utilisée soit retournée au Règlement 793.

J.

24648-07-22

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 812
DÉTERMINANT LE TERRITOIRE SUR LEQUEL LE DROIT DE PRÉEMPTION PEUT
ÊTRE EXERCÉ ET SUR LEQUEL DES IMMEUBLES PEUVENT AINSI ÊTRE ACQUIS
AUX FINS DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES

M. Pier-Luc Laurin donne avis de motion, que sera adopté à une séance subséquente, un projet de règlement ayant pour objet de déterminer le territoire sur lequel un droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent ainsi être acquis aux fins de construction ou d'aménagement d'infrastructures municipales, le tout conformément aux articles 572.0.1 et 572.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19. Un exemplaire du projet de règlement est également déposé.



No de résolution

3.2

24649-07-22

# AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 813 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET D'AQUEDUC SUR LA RUE PRINCIPALE

M. Pierre Daigneault donne avis de motion qu'un projet de règlement ayant pour objet de décréter des dépenses en honoraires professionnels pour des travaux de voirie et d'aqueduc sur la rue Principale sera adopté à une séance subséquente, et dépose également un exemplaire du projet de règlement.

5.

5.1

### 24650-07-22

# TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES URBAINES SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE DU CHÂTELET ET LA ROUTE 117 – APPEL D'OFFRES PUBLIC ING-SP-2022-11 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public numéro ING-SP-2022-11 dans le journal *Le Nord* du 2 février 2022 et sur le *Système* électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 7 février 2022 pour des travaux de réfection des infrastructures urbaines sur la rue Principale, entre la rue du Châtelet et la route 117;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 10 mars 2022 et qui se lit comme suit :

Soumissionnaires	Montant de la soumission sans les taxes	Montant de la soumission incluant les taxes
Construction G-NESIS Inc.	1 164 442,00 \$	1 338 817,19 \$
Action Progex Inc.	1 246 745,00 \$	1 433 445,06 \$
Construction T.R.B. Inc.	1 268 608,10 \$	1 458 582,17 \$
Excapro Inc.	1 274 378,39 \$	1 465 216,55 \$
Raymond Bouchard Excavation Inc.	1 284 700,00 \$	1 477 083,83 \$
Bernard Sauvé Excavation Inc.	1 296 788,00 \$	1 490 982,00 \$
Monco Construction Inc.	1 310 074,82 \$	1 506 258,52 \$
Les Constructions CJRB Inc.	1 341 470,00 \$	1 542 355,13 \$
9267-7368 Québec Inc. (A.Desormeaux Excavation)	1 364 575,80 \$	1 568 921,03 \$
Inter Chantiers Inc.	1 539 772,03 \$	1 770 352,89 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Charles-Olivier Martel, ing., de la firme *Équipe Laurence inc.*, en date du 11 mars 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Éric Boivin, ing., directeur, Direction de l'ingénierie, en date du 14 mars 2022;





CONSIDÉRANT la recommandation de Me Caroline Dion, greffière, en date du 28 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense à même le Règlement 787 décrétant des travaux de réhabilitation de la rue Principale, de l'intersection de la route 117 à la rue du Châtelet et de l'intersection de la rue Brunette au 1050 rue Principale, incluant la rue Brunette, et autorisant un emprunt de 3 090 000 \$ nécessaire à cette fin;

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement :

- 1. D'octroyer le contrat ING-SP-2022-11 « Travaux de réfection des infrastructures urbaines sur la rue Principale, entre la rue du Châtelet et la route 117 » au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction G-NESIS Inc., pour un montant total d'un million cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-deux dollars (1 164 442,00 \$), plus taxes.
- 2. Que la réalisation des travaux est conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- 3. Que les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution fassent office de contrat.
- 4. D'autoriser la Direction des finances à disposer de cette somme conformément aux termes de la présente résolution.

9.

9.:

# 24651-07-22 <u>ENTENTE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA – FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS – SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION</u>

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention a été présentée pour la revitalisation du parc de planches à roulettes dans le cadre du programme « Fonds canadien de revitalisation des communautés »;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'octroi d'une subvention à la hauteur de 301 047 \$ par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, pour un projet totalisant un montant de 488 743 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT qu'une entente de contribution doit d'être signée entre l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et la Ville pour donner effet à la subvention;



No de résolution

CONSIDÉRANT l'estimé budgétaire suivant préparé par monsieur Yvan Lambert, coordonateur des grands projets, en date du 6 avril 2022 :

Description des coûts	Montants 77 470 \$
Travaux de préparation, signalisation, raccordement aux installations sanitaires, éclairage	
Aménagement paysager	23 925 \$
Mobilier urbain fixe	40 000 \$
Skate-park	260 000 \$
Contingences	32 640 \$
Taxes (TPS + TVQ)	54 708 \$
Totaux	488 743 \$

CONSIDÉRANT que la trésorière certifie disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense à même le *Fonds de parcs et espaces verts* pour la part municipale de cet investissement;

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement :

- 1. D'entériner la signature de cette entente de contribution par le directeur général.
- 2. D'autoriser la Direction des finances à disposer d'un montant de 488 743 \$, taxes incluses, à l'intérieur du projet 2022-12, dont la part municipale, s'élevant à 187 696 \$, soit financée par le fonds de parcs et espaces verts.
- 3. Que les dépenses en vertu de ce projet soient imputées au poste budgétaire 23-080-70-007.

14.

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 18 h 12 à 18 h 12.

15.

#### PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Aucun conseiller n'intervient.





16. 16.1

#### 24652-07-22 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 18 h 16.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 24646-07-22 à 246**5**2-07-22 contenues dans ce procès-verbal.

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 24646-07-22 à 24652-07-22 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 4 juillet 2022.

Me Caroline Dion

Greffière